

## • Période de montage :

Du 25/09/2021 à 8h00 au 27/09/2021 à 21h00

### Prise de possession des emplacements

Stands Nus : Le 25 septembre 2021 à 8h00.

### Accès et circulation dans le pavillon

Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans le pavillon. Seuls sont autorisés les engins de manutention. L'accès aux aires de stationnement est libre pendant le montage et le démontage, en revanche il est nécessaire d'avoir une carte de parking exposant pendant la durée de la manifestation. **Pensez à enregistrer votre véhicule sur le site <http://logipass.viparis.com> afin de rentrer dans l'enceinte du Parc des Expositions.**

### Heures d'ouverture du chantier

Voir « Planning du Salon »

### Badge de montage / démontage - NOUVEAUTE

Désormais, vous devez vous munir d'un badge de montage/démontage durant ces périodes (information sur votre Espace Expositant).

Il appartient aux exposants de maintenir un responsable ou un gardien sur leur stand tant que du matériel y subsiste. **Cette personne est votre meilleure garantie contre le vol.**

### Emballages vides, dépôt de matériaux

Les emballages vides doivent être évacués sans délai, et, entreposés par les exposants ou leurs transporteurs.

Voir Bons de Commande « Transport / Manutention / Douane »

**Il n'existe pas de zone de stockage dans l'enceinte du pavillon d'exposition.**

### Commission de sécurité

Lors du passage de la Commission de Sécurité, les aménagements des stands doivent être terminés.

Présence obligatoire du responsable de votre stand.

Date et heure : précisées ultérieurement

## • Période de démontage :

Du 30/09/2021 à 18h00 au 01/10/2021 à 13h00 dernier délai.

### Horaires de démontage

Voir « Planning du salon »

**Le démontage des stands commencera à partir de 18h00 le 30 septembre 2021.**

**Attention, l'alimentation électrique sur les stands sera interrompue à 18h00.**

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à vos transitaires, transporteurs et décorateurs.

### Restitution de l'emplacement

**Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial. Tous détritrus (moquette, gravats, adhésifs...) doivent être retirés.**

Nous vous informons que vous devez IMPERATIVEMENT nous retourner le formulaire « Certificat d'engagement de remise en état de l'emplacement lors du démontage ».

Les marchandises et les installations qui ne seront pas enlevées dans les délais, seront mises en décharge par nos soins et facturées ultérieurement à l'exposant.

**Toutes détériorations ou dégâts constatés après le démontage de votre stand vous seront facturés.**

L'exposant est aussi responsable pour l'ensemble de ses prestataires.

Pour l'enlèvement de vos déchets, merci de vous reporter à notre bon de commande nettoyage disponible sur votre Espace Expositant.

### Stands « Clés en main »

Les réserves des stands « Business », « Easy », « Essentiel », « Présence », « Identity » et ainsi que le mobilier de location devront être vidés de leur contenu le soir même de la fermeture du Salon pour 17h.

**Nous attirons votre attention sur le fait que les stands doivent être gardiennés dans les phases de montage et démontage. A défaut les vols ne seront pas couverts par l'assurance. De même que les disparitions inexplicables ne seront pas prises en compte par l'assureur.**

**L'assurance multirisque des stands et des objets exposés prend effet au moment où les biens sont déposés sur le stand de l'exposant. Elle cesse dès que les biens quittent le stand à l'issue de la manifestation.**